



Gestion  
financière MD inc.

## Avis de convocation aux assemblées des porteurs de parts

### Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD (individuellement et collectivement, un ou les « Fonds »)

Madame, Monsieur,

Avis est par les présentes donné que des assemblées extraordinaires des porteurs de parts des Fonds se tiendront simultanément au **Learning Centre dans les bureaux de Gestion financière MD inc., situés au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, le 23 avril 2019 à 10 h 30 (heure d'Ottawa)** (dans chaque cas, une **assemblée** et, collectivement, les **assemblées**). Le quorum de chaque assemblée est fixé à au moins deux personnes physiques présentes et détenant ou représentant à titre de fondés de pouvoir au moins 5 % des parts en circulation du Fonds. Si l'assemblée à l'égard d'un Fonds est ajournée (par exemple, si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée), le présent avis constitue un avis de convocation à la reprise de l'assemblée, qui se tiendra au **Learning Centre dans les bureaux de Gestion financière MD inc., situés au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, le 7 mai 2019 à 14 h (heure d'Ottawa)**. Le quorum de chaque reprise d'assemblée d'un Fonds sera fixé à au moins deux personnes physiques présentes et détenant ou représentant à titre de fondés de pouvoir des parts du Fonds en circulation.

Les assemblées ont pour but d'étudier les questions suivantes :

1. pour le **Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD**, une modification de l'objectif de placement afin de permettre au Fonds d'investir dans des obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, venant à échéance, en moyenne, à court terme plutôt qu'à court ou à moyen terme. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette modification proposée de l'objectif de placement, veuillez consulter la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD et motifs et avantages de la modification proposée » à la page 2 de la circulaire de sollicitation de procurations.
2. pour le **Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD**, une modification de l'objectif de placement afin de permettre au Fonds d'investir dans des obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, ayant des échéances variées plutôt que venant à échéance, en moyenne, à long terme. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette modification proposée de l'objectif de placement, veuillez consulter la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD et motifs et avantages de la modification proposée » à la page 3 de la circulaire de sollicitation de procurations.
3. pour chaque Fonds, les autres questions qui pourraient être dûment soumises à chaque assemblée.

Le texte de la résolution qui sera étudiée à chaque assemblée autorisant les modifications mentionnées précédemment est reproduit à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations.

Les investisseurs peuvent obtenir de plus amples renseignements sur les Fonds dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds, les rapports de la direction sur le rendement du Fonds intermédiaire et annuel et les états financiers intermédiaires non audités et annuels audités des Fonds.

#### Sites Web où sont publiés les documents relatifs aux assemblées

Nous vous rappelons de consulter la circulaire de sollicitation de procurations, qu'il est possible d'obtenir en visitant le site [md.ca/fr](http://md.ca/fr) et le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), avant de voter. Les documents relatifs aux assemblées demeureront disponibles sur le site [md.ca/fr](http://md.ca/fr) pendant un an après la date du présent avis.

#### Exercice du droit de vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par télécopieur, par téléphone, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration pour connaître la façon d'exercer votre droit de vote au moyen de l'une de ces méthodes.

Nous prions les investisseurs qui ne sont pas en mesure d'assister aux assemblées d'exercer leurs droits de vote en remplissant, en datant et en signant le formulaire de procuration ci-joint et en remettant ou en transmettant par la poste la procuration dûment remplie à Broadridge Investor Communication Solutions, (**Broadridge**), P.O. Box 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9, ou par télécopieur au 514 281-8911 (en français) ou au 905 507-7793

(en anglais). Vous pouvez également voter par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais), ou en ligne au [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), mais vous devez le faire avant les assemblées. Pour être valide, la procuration doit parvenir à Broadridge au moins 24 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'ouverture des assemblées ou de toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report. Vous pouvez aussi déposer votre procuration auprès du président des assemblées au plus tard à l'ouverture de celles-ci.

Si vous détenez des parts par l'intermédiaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite, d'un fonds enregistré de revenu de retraite, d'un compte de retraite immobilisé, d'un fond de revenu viager, d'un fonds de revenu de retraite immobilisé ou d'un compte d'épargne libre d'impôt de Gestion financière MD (chacun, un **régime enregistré MD**), la Compagnie Trust Royal et son mandataire, Société de fiducie privée MD (collectivement, le **fiduciaire**), n'ont pas le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts détenues sans obtenir vos directives expresses. Cela signifie que vous avez le droit de voter en ligne, par l'intermédiaire du site Web mentionné précédemment, ou par téléphone, au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. Par ailleurs, vous pouvez remettre au fiduciaire des directives expresses indiquant la façon de voter en votre nom, ou assister aux assemblées. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration pour connaître la façon d'exercer votre droit de vote au moyen de l'une de ces méthodes.

### Procédures de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense que nous avons obtenue, nous avons choisi d'avoir recours à des procédures de notification et d'accès en vue de réduire le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire de sollicitation de procurations ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou en version électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec Broadridge durant les heures normales de bureau au numéro sans frais 1 855 887-2244 ou communiquer avec votre conseiller MD.

### Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par l'un des moyens suivants :

- en communiquant avec nous par courriel, à l'adresse [MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca](mailto:MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca);
- en communiquant avec Broadridge par téléphone, durant les heures normales de bureau, au numéro sans frais 1 877 907-7643;
- en communiquant avec votre conseiller MD.

Avant le 23 avril 2019, un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avant l'heure et la date limites pour transmettre votre formulaire de procuration, soit 10 h 30 (heure d'Ottawa) le 23 avril 2019, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables nécessaire pour le traitement des demandes ainsi que des délais habituels des envois par courrier de première classe suggérés par Postes Canada et présenter votre demande avant 12 h (heure de Toronto) le 12 avril 2019.

Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations le jour des assemblées ou pendant la période d'un an suivant la date du présent avis. Dans ce cas, si nous recevons votre demande le 24 avril 2019 ou après cette date, nous vous enverrons un exemplaire dans les 10 jours civils suivants.

**Gestion financière MD inc., à titre de gestionnaire des Fonds, recommande aux porteurs de titres de voter POUR chaque modification de l'objectif de placement.**

FAIT à Ottawa, en Ontario, le 22 mars 2019

**Par ordre du conseil d'administration de Gestion financière MD inc.,**  
à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds



Nom : Diane Woollard

Titre : secrétaire générale

Gestion financière MD inc. détient une participation exclusive ou majoritaire dans ses sept filiales (le groupe de sociétés MD). Elle offre des produits et services financiers, gère la famille de fonds MD et assure la prestation des services-conseils en placement. Pour obtenir une liste détaillée du groupe de sociétés MD, veuillez consulter notre site à l'adresse [md.ca](http://md.ca).